



Appel à candidatures

CHEF DU POLE MARIN (PM)
au sein du Pôle marin du Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Pôle marin – Baie-Mahault

Position administrative : Poste à temps plein de catégorie A confirmé, ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique territoriale, par voie de mutation, position normale d'activité ou de détachement sur le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État et à défaut, aux agents contractuels.

Modalité et durée de l'engagement : position normale d'activité, mutation ou détachement sur corps de 3 ans renouvelable une fois.

Date de prise de poste souhaitée : dès que possible – Poste vacant dès le 1^{er} décembre 2023

Rattachement hiérarchique : Directrice du PNG

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le parc national couvre aujourd'hui des espaces protégés parmi les milieux les plus riches et emblématiques de la Guadeloupe, et plus largement de la Caraïbe. Son pôle Marin vise à améliorer la connaissance des milieux marins et littoraux, les valoriser et les protéger. Les principales activités du pôle permettent d'assurer la mise en œuvre de la charte de territoire en lien avec les acteurs et les usagers du milieu marin ou côtier sur un périmètre qui s'étend de Bouillante à Anse-Bertrand (coté mer des Caraïbes).

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique. Le poste est en lien étroit avec le Conseil Scientifique qui comprend 30 membres, dont 21 membres titulaires et 9 membres associés, nommés pour 6 ans. Le dernier est en date du 30 septembre 2019. Il est composé de personnalités qualifiées dans les compétences suivantes : sciences naturelles et ingénieries, sciences humaines et sociales, naturalistes.

Le Conseil Scientifique est chargé de donner à l'établissement des avis techniques et de procéder aux études qui lui sont confiées. Il assiste le Conseil d'administration et le Directeur de l'établissement public dans l'exercice de leurs attributions et dans ses diverses activités de gestion du territoire ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement.

Il émet des avis sur les activités ou travaux susceptibles d'impacter les cœurs de Parc. Il veille à la cohérence des différents projets de recherche et valide les protocoles et bases de données initiés par le Parc. Il se réunit 2 à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le chef de pôle et son adjoint conçoivent et définissent ensemble la stratégie du Pôle Marin en cohérence avec la démarche H2020 et le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement.

Les actions du pôle sont à l'interface entre un territoire composé des cœurs marins, de l' Aire Maritime Adjacente, de l'Aire d'Adhésion et des acteurs institutionnels (communes, EPCI, État, ODE) ou des partenaires socio-économiques (Cluster, CRPMEM, usagers).

Les principales missions se **situent à 2 niveaux : 1 premier niveau « politique-relational- stratégique » et un deuxième niveau opérationnel.**

Missions

Le chef du pôle Marin participe à la définition des actions de l'établissement. Il est responsable de la mise en œuvre des actions de l'établissement sur le périmètre d'intervention (espaces marins du Parc national et Aire d'Adhésion (terrestre) de Bouillante à Anse Bertrand), en relation étroite avec la Directrice du PNG. Il est en contact direct avec les acteurs et les partenaires du territoire. Représentant l'établissement, il doit faire preuve de diplomatie et de fermeté, il fera aussi preuve d'adaptation suivant le contexte et les différentes situations.

Activités principales du poste :

Sous l'autorité de la directrice, le chef du pôle marin assure le management de l'équipe pour l'ensemble des missions de :

- Gestion des ressources affectées au pôle : gestion administrative (élaboration et gestion du budget alloué), gestion de proximité des agents (entretiens d'évaluation, évaluation des besoins de formation...), participation aux réunions de management, gestion des moyens techniques (nautiques, plongées et autres), etc.
- Mise en œuvre des objectifs, orientations et mesures de la charte, et des programmes d'actions portant acte gestion sur les espaces en cœurs, et actions de transition écologique en aire d'adhésion et en aire maritime adjacente.
- En lien avec le service appui aux territoires, pilotage et mise en œuvre des conventions d'application de la charte pouvant être établies avec les différents partenaires ;
- Participation à l'élaboration des protocoles concernant le patrimoine naturel, culturel et paysager et participation aux programmes de recherche ;
- En lien avec le service patrimoine, mise en œuvre des actions de gestion des milieux (régulation des espèces exotiques envahissantes, restauration écologique...) ;
- Sous la coordination du référent police de l'établissement participation à la définition des actions de police sur son périmètre d'intervention, puis mise en œuvre des actions ;
- Sous le pilotage du service accueil animation pédagogie, participation à la définition des actions et outils pédagogiques liés aux milieux marins pour le public et les opérateurs éco-touristiques puis mise en œuvre des actions ;
- En lien avec le service juridique et le service patrimoine, pilotage de l'instruction des demandes d'autorisation ou avis portant sur son périmètre d'invention ;
- Pilotage et participation à des actions partenariales en faveur de la transition des écologiques des territoires, en lien avec les différents services, sur son périmètre d'invention : appui à la filière pêche, aménagement de sites de plongée, nautisme, manifestations de sensibilisation à l'environnement marin, dispositif d'accueil du public, accompagnement et suivi des opérateurs (autorisations d'activités commerciales, charte de bonne conduite de la plongée et des activités de découverte ...)
- Pilotage et programmation budgétaire, pilotage de grands projets d'établissement sur son périmètre d'intervention : direction d'une équipe projet, gestion administrative – technique – financière.
- Représentation de l'établissement auprès des acteurs de la mer et sur son périmètre d'intervention

Le chef de pôle contribue aux actions de coopération de tout l'établissement dans les domaines qui le concernent.

Conditions d'exercice du service :

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission. Le poste comprend de nombreux déplacements en mer.

L'agent est amené à exercer en mer.

Le travail du week-end, des jours fériés et chômés statutairement prévu sera inscrit au planning mensuel.

Pour l'exercice de ses missions, l'agent doit être vacciné contre la leptospirose. A défaut, l'agent devra transmettre une décharge à l'administration. Il doit être titulaire du permis B et du permis bateau.

Le recrutement est soumis à la réussite des tests psychotechniques pour les corps ou statuts autres que ceux du corps de l'environnement.

Certaines activités du poste sont télétravaillables.

Compétences nécessaires et/ou N D à développer :

Connaissances	■	Management d'équipe
	■	Management de projet en interaction avec les acteurs internes et externes du PNG
	■	Aptitude à développer une vision globale des problématiques et des enjeux et à prendre du recul sur les thématiques suivies par le PNG
	■	Connaissance des acteurs politiques, institutionnels et économiques du territoire du PNG
	■	Plongée : Niveau IV ou professionnel
	■	Conduite de projet complexe
savoirs-faire	■	Compétences en matière de gestion administrative
	■	Expérience et aptitude pour la gestion d'espaces naturels (problématiques scientifiques, activités anthropiques, équipements, aménagements, relations entre les acteurs)
	■	Compétence affirmée sur les questions marines et AMP.
	■	Intérêt pour les problématiques naturalistes (faune, flore)
	■	Compétence dans la gestion, la conduite et l'entretien des navires.
	■	Connaissance dans le domaine du développement durable et de l'animation de territoire en Outre-Mer
	■	Maîtrise des outils d'orientation sur le terrain et en mer (lecture de carte, boussole, radar, GPS...)
	■	Permis côtier
	■	Commissionnements Inspecteur de l'environnement
	■	Plongée : Niveau IV ou professionnel
	■	Connaissance des milieux tropicaux

	■	Connaissance du territoire et des acteurs du milieu marin
Savoirs-être	■	Implication et disponibilité
	■	Négociation, diplomatie, communicant,
	■	Organisation, initiative,

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT CHEF DU POLE MARIN),

A l'attention de Madame Valérie SENE, directrice du PNG les pièces suivantes :

- **une lettre de motivation,**
- **un curriculum vitae,**
- **le dernier arrêté de classement d'échelon ou tout document précisant le corps, le grade et l'échelon pour les fonctionnaires. Une annexe financière est vivement recommandée.**

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

valerie.sene@guadeloupe-parcnational.fr

hugues.delannay@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **20 juillet 2023**

Prise de poste souhaitée : **dès que possible**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé dans les locaux du pôle marin à Baie-Mahault

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>